

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/61

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 00

Procurations : 05

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Rilhac Lastours, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 juin 2025

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme Eliane JACQUEMENT, M. BREZAUDY Alain (procuration de M. BROUSSE Hervé), Mme DESSEX Martine (procuration de Mme MAYOUSSE Martine), M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe (procuration de M. DELOMENIE Bernard), M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. DOGNON Jean-Bernard, Mme ARNAUD Claudine, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, M. BONNAT Christian, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : Mme LACORRE Valérie

Objet : Mensualisation des accueils de classes au sein du Réseau de Lecture Publique (RLP) intercommunal et prise en charge des frais de transport

Exposé :

Aujourd'hui le Réseau de Lecture Publique (RLP) intercommunal accueille les classes de primaire de manière différenciée sur l'ouest (ex Monts de Châlus) et l'est (ex Pays de Nexon) du territoire intercommunal. Sur l'ouest, grâce à un grand nombre de sites développés par l'ancienne communauté de communes Monts de Châlus, les classes élémentaires sont accueillies tous les 15 jours et les classes maternelles tous les mois, sur des créneaux de 45 minutes. Sur l'est du territoire, la médiathèque de Nexon ne peut accueillir les classes de primaire que 2 à 3 fois par an, sur des créneaux de 1h15.

L'ouverture prochaine de la médiathèque de Saint Priest-Ligoure permet d'envisager la mensualisation de l'ensemble des accueils de classes sur une durée de 1h15 et ainsi permettre l'équité et l'homogénéisation. Les classes du RPI de Janailhac/St Jean Ligoure/St Priest-Ligoure seront accueillies dans cette nouvelle médiathèque, dégageant ainsi des créneaux sur la médiathèque de Nexon.

Aussi, le Président propose de mensualiser l'ensemble des accueils de classes du réseau de médiathèques intercommunales à partir de la prochaine rentrée de septembre

Par ailleurs, il rappelle que jusqu'à présent la communauté de communes rembourse aux communes 2 trajets aller-retour par an, pour permettre aux classes de leurs écoles d'aller dans une médiathèque du réseau.

Le Président propose de participer au financement des coûts engendrés par l'ensemble des trajets en bus entre les écoles du territoire et les médiathèques du RLP, ce qui est estimé à un coût annuel de 15 000 €.

Il propose également que la communauté de Communes prenne en charge directement les coûts du transporteur qui sera choisi dans le cadre d'un marché public. Elle recevra et réglera ainsi directement les factures générées par les venues en médiathèque, à charge pour l'école ou la commune de passer commande du trajet directement au transporteur retenu.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- mensualiser l'ensemble des accueils de classes au sein du RLP intercommunal à partir de la rentrée de septembre 2025,
- prendre en charge directement les frais de transports pour les écoles du territoire qui doivent se déplacer en bus vers une médiathèque du RLP intercommunal,
- autoriser le Président à conclure le marché public concernant ces transports,
- autoriser le Président à effectuer et signer toutes les démarches inhérentes à la présente délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 17 juin 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET

